



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amqui  
tenue le 20 juin 2016 à la salle Gérard-Dubé de l'hôtel de ville  
situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.

Sont présent(e)s:

- ❖ M. Gaëtan Ruest, ing., maire
- ❖ Mme Paule Lévesque, conseillère, district n° 1
- ❖ M. Pierre D'Amours, conseiller, district n° 2
- ❖ Mme Diane Arbour, conseillère, district n° 3
- ❖ M. Égide Charest, conseiller, district n° 4
- ❖ M. Richard Leclerc, conseiller, district n° 5
- ❖ M. Normand Boulianne, conseiller, district n° 6

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présent(e)s :

M. Noël Fournier, OMA, directeur général et trésorier,  
M. Julien Côté-Bérubé, avocat et greffier, M. Stéphane  
Chiasson, directeur du Service des travaux publics,  
M. Jonathan Lévesque, directeur du Service des loisirs et  
M. Antonin Michaud, directeur du Service de développement  
économique et de l'urbanisme.

### RÉSOLUTION N° 2016-323

#### Reconnaissance du comité citoyen « Comité vigie santé Matapédia »

Considérant que le gouvernement du Québec a entrepris une profonde réorganisation des services de soins de santé dans la province et ses régions, incluant La Matapédia;

Considérant que cette réorganisation entraîne diverses mesures administratives, telles que des suppressions de postes et de temps dans les services offerts;

Considérant que la population matapédienne est profondément inquiète de ce que sous-tend cette réorganisation et, tout particulièrement, l'excellent personnel œuvrant dans les établissements de santé locaux, dont le Centre hospitalier d'Amqui;

Considérant qu'un groupe de matapédien(ne)s a décidé de se mobiliser pour se faire entendre auprès des autorités concernées pour défendre nos intérêts communs en matière de services et soins de santé;

En conséquence,

il est proposé par M. Richard Leclerc  
appuyé par M. Normand Boulianne

que la Ville d'Amqui reconnaisse l'existence officielle de ce comité citoyen et s'engage à collaborer avec celui-ci dans les limites de ses moyens et responsabilités publiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme  
au livre des procès-verbaux

Julien Côté-Bérubé  
Avocat et greffier

N/B : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.